

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS
N° 2025-005
Séance du 14 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

➤ **2. OBJET : Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2024**

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (art L1612-2). Cette disposition a pour objectif d'éviter tout blocage dans le partage des voix au sein du conseil municipal en raison de l'absence du Maire qui doit se retirer au moment du vote sur le compte administratif.

Le compte administratif 2024 de la commune se présente comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses : 4 084 278.32 €	Recettes : 4 363 254.42 €
	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</u>	278 976.10 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses : 933 244.37 €	Recettes : 2 964 379.91 €
	<u>Résultat d'investissement de l'exercice :</u>	2 031 135.54€
<u>Reste à réaliser :</u>	Dépenses : 2 205 107.89 €	Recettes : 77 172 €
	<u>Solde des restes à réaliser :</u>	- 2 127 935.89€

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS**

N° 2025-006

Séance du 14 AVRIL 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

➤ **3. OBJET : Affectation du résultat 2024 Commune**

Lorsque le compte administratif est voté avant le budget primitif, les résultats sont repris au budget.
Les résultats du compte administratif 2024, conformes à ceux du compte de gestion du Receveur municipal, se présentent comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Résultat de l'exercice :	278 976.10 €
	Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2024 :	743 323.33 €
	<u>Soit un résultat cumulé de :</u>	<u>1 022 299.43 €</u>
<u>Section d'investissement :</u>	Résultat de l'exercice :	2 031 135.54 €
	Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2024 :	- 47 185.47 €
	<u>Soit un résultat cumulé de :</u>	<u>1 983 950.07 €</u>

Solde des restes à réaliser : - 2 127 935.89€

Besoin de financement de la section investissement : 143 985.82 €

- **Affectation en recettes au compte 1068 investissement :** 683 985.82 €
- **Report à nouveau au 1^{er} janvier 2025 en fonctionnement :** 338 313.61 €

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER l'affectation du résultat 2024 Commune.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

➤ **4. OBJET : Vote des taux des taxes locales pour l'année 2025**

Les communes votent les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

En effet, à partir de 2021, le taux à voter concernant la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFB) doit être voté par rapport à un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental, soit pour Janneyrias :

19.59 % taux communal + 15.90 % taux départemental, ce qui donne un taux de référence de 35.49%.

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des 4 taxes locales est prérempli par les services fiscaux et communiqué à la mairie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les services municipaux complètent cet état, après que le conseil ait fixé le produit fiscal attendu et voté les taux des taxes.

Vu le projet de budget 2025, équilibré par un produit fiscal de **1 093 671 €** (somme attendue du produit des 4 taxes ci-dessous) en section de fonctionnement, et considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025, soit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 19.59 % + 15.90% taux départemental = 35.49%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 69.00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22.68 %
- Taxe d'habitation : 14.25 % (logements vacants)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER le vote des taux des taxes locales pour l'année 2025.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

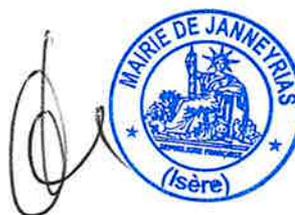
Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

➤ **5. OBJET : Vote du budget 2025 commune**

Le projet de budget 2025 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 ^{er} janvier 2025		338 313.61 €
Prévisions budgétaires 2025	2 237 820.80 €	1 899 507.19 €
Total section de fonctionnement	2 237 820.80 €	2 237 820.80 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 ^{er} janvier 2025		1 983 950.07 €
Restes à réaliser 2024	2 205 107.89 €	77 172.00 €
Prévisions budgétaires 2025	793 680.00 €	937 665.82 €
Total section d'investissement	2 998 787.89 €	2 998 787.89 €

➤ **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER le vote du budget 2025 Commune.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS
N° 2025-009
Séance du 14 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

➤ **7. OBJET : Mandat donné au CDG 38 pour prendre part aux consultations des différentes prestations sociales**

Le CDG38 propose d'adhérer aux contrats-groupes, à savoir :

1. Une convention proposant des **titres restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
2. Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
3. Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).

Pour mémoire, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Afin d'offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporés dans le cahier des charges. Il est donc nécessaire de délibérer afin de viser à recueillir le mandat de la commune pour prendre part à la consultation lancée par le CDG38 pour ces différentes prestations sociales, étant précisé que ce mandat n'engage pas à signer le contrat, une fois le prestataire choisi.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER le mandat donné au CDG38 pour prendre part aux consultations des différentes prestations sociales.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

8. OBJET : Réévaluation de l'indemnité spéciale de fonction à l'agent de police municipale

La fonction de brigadier-chef principal ouvre droit au versement d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions. Cette indemnité est déterminée en appliquant au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné, et le taux maximum était fixé pour le cadre d'emplois des agents de police municipale à 20%.

L'article 3 du décret n°2024-614 du 26 juin 2024, modifie ce taux maximum à 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

A ce jour, l'agent de police perçoit une indemnité au taux de 20%, il convient donc de demander à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour un taux de 30 %.

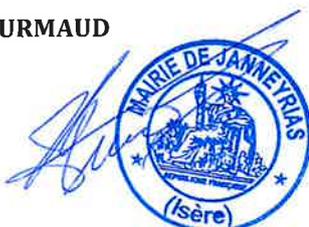
- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'APPROUVER la réévaluation de l'indemnité spéciale de fonction à l'agent de police municipale à un taux de 30%.**

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS
N° 2025-011
Séance du 14 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	14

Date de la convocation : 09 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à 18 heures et trente-cinq minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD - Nathalie ROUBA-LOPRETE - Roger ALLIGIER - Norbert LECHES - Jeannette JAKUBOWSKI - Magali LABOUREUR - Fabien LECHES - Maud PELOSSIER - Claude STOCKY - Monsieur Axel PEROTTI - Denis PAUGET.

Absents : MM. MMES. SALSINI Françoise ; BECHARD Malissa ; FOULTIER Mickaël, MESSAOUDI Chokri ; PAOLUCCI Laurie.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Jacques LALLAIN a donné pouvoir à Madame JAKUBOWSKI Jeannette / Madame Clélia SELSEK-ATOCH a donné pouvoir à Monsieur Fabien LECHES / Monsieur Julien ROCHON a donné pouvoir à Monsieur Roger ALLIGIER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame JAKUBOWSKI Jeannette

Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire, a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du 4 février 2025 dont aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'a été soulevé de la part de l'assemblée.

1. 9. OBJET : Autoriser le Maire à signer une convention entre la Commune et l'Association « La Cabane aux Fleurs » en vue de la mise à disposition de locaux et de l'allocation de subventions pour la création d'un centre de loisirs

L'association « La Cabane aux Fleurs » a été créée en vue de mettre en place un centre de loisirs sur la commune de Janneyrias.

L'association a demandé à la commune de la soutenir et de l'aider dans son projet.

Elle demande à la commune de lui céder à titre gracieux des locaux pour l'accueil extrascolaire et de lui allouer une subvention pour l'accompagner financièrement dans les premières démarches administratives et l'année suivante également, à savoir pour septembre 2025, la somme de 7500 euros et pour l'année 2026, la somme de 43000.

C'est à ce titre que la Commune a rédigé une convention de mise à disposition sans hébergement à titre gracieux de locaux et d'allocation de subventions.

Madame Maude PELOSSIER, Conseillère Municipale et Co-Présidente de l'association informe le conseil afin d'être transparente que l'association n'a pas vocation à perdurer dans le temps. Elle précise que la volonté des membres de cette association est de faire vivre le centre de loisirs durant quelques années et ils souhaitent qu'ensuite la commune reprenne le flambeau.

Pour l'heure, il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer la convention sur la mise à disposition des locaux et l'allocation de subventions sur deux années.

Madame Maud PELOSSIER, Co-Présidente de l'association ne prendra pas part au vote.

- **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.**

Séance close à 19H30

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

La secrétaire de séance

Jeannette JAKUBOWSKI



A blue circular official stamp of the Mairie de Janneyrias (Isère) is positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE JANNEYRIAS' and '(Isère)'. The signature is written over the stamp.



A handwritten signature in black ink is written to the left of a blue circular official stamp of the Mairie de Janneyrias (Isère). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE JANNEYRIAS' and '(Isère)'. The signature is written to the left of the stamp.